



15ème législature

Question N° : 44181	De M. Bernard Brochand (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > dépendance	Tête d'analyse > Ehpad - Résidents - Coût - Revalorisation de l'indice	Analyse > Ehpad - Résidents - Coût - Revalorisation de l'indice.
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Brochand appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les revalorisations de l'indice des Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Cet indice sur l'évolution des prix de prestations d'hébergement des personnes âgées dans les maisons médicalisées est fixé par décret tous les ans en janvier. Pour l'année 2022, la revalorisation de l'indice est de 1,97 %. Cette mesure doit être mise en miroir avec la revalorisation des pensions vieillesse de 1,1 % à partir du 1er janvier 2022. De ce fait, la situation des résidents en Ehpad devient de plus en plus précaire d'autant plus que l'Insee prévoit une inflation de 2,2 % pour 2022. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour venir en aide à ceux des aînés qui ne peuvent plus rester chez eux compte tenu de leur santé et de leur dépendance et qui n'ont plus les moyens de faire face aux charges de l'hébergement en Ehpad.